



PROCOMPTA
EXPERTS CONSEILS

ASSOCIATION I.D.E.

43 rue Villedieu BP 56
25701 VALENTIGNEY CEDEX

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2009

PROCOMPTA SA
Commissaire aux comptes
Valparc - ECOLE VALENTIN
BP 3058 - 25046 BESANCON CEDEX

- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES -
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2009

A Mesdames, Messieurs les Membres
de l'Association I.D.E.
43 rue Villedieu
BP 56
25700 VALENTIGNEY CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2009

Mesdames, Messieurs les Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- > le contrôle des comptes annuels de l'Association I.D.E., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- > la justification de nos appréciations,
- > les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point relatif à la continuité d'exploitation dont il est fait état dans la note "Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice" de l'annexe.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents mis à disposition des membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

A Besançon, le 27/05/2010



Le Commissaire aux comptes
PROCOMPTA SA

représentée par Pierre-Alain BARTHELEMY

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS I.D.E.

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 43 RUE VILLEDIEU 25700 VALENTIGNEY

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 8 4 1 7 5 1 2 1 0 0 0 4 3

Néant ☐ *

					Exercice N clos le,		N-1		
					31122009		31122008		
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	11 877	AG	11 877			
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	102 110	AS	77 833	24 277		32 020
		Autres immobilisations corporelles	AT	132 194	AU	116 648	15 546		28 860
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU	20 614	CV		20 614		20 614
		Créances rattachées à des participations	BB	5 301	BC		5 301		5 301
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	300	BI		300		
TOTAL (II)			BJ	272 397	BK	206 358	66 039	86 796	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ			1 640	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	824 823	BY	85 346	739 476	1 098 160	
		Autres créances (3)	BZ	217 975	CA	1 298	216 676	362 351	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
Disponibilités		CF	36 035	CG		36 035	1 357		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 225	CI		6 225	7 155		
	TOTAL (III)	CJ	1 085 059	CK	86 644	998 415	1 470 665		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 357 457	1A	293 003	1 064 454	1 557 461		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	300	(3) Part à plus d'un an	CR	118 441	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ASS I . D . E .Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	147 362	147 634
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(10 489)	(19 564)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(141 187)	9 074
	Subventions d'investissement	DJ	179 949	179 949
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	175 634	317 094
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	9 766	6 432
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	9 766	6 432
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 017	288 288
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		1 399
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	416 073	346 863
	Dettes fiscales et sociales	DY	344 441	431 590
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 544	31 432
	Autres dettes	EA	110 965	125 353
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	5 010	9 006
	TOTAL (IV)	EC	879 052	1 233 935
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 064 454	1 557 461
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	879 052	1 233 935
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 017	288 288

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS I . D . E .

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	18 649	FB		FC	18 649
	Production vendue { biens * services *	FD	6 448	FE		FF	6 448
		FG	1 105 684	FH		FI	1 105 684
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 130 782	FK		FL	1 130 782
	Production stockée*					FM	(1 640)
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	857 277
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	278 564
	Autres produits (1) (11)					FQ	247
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 265 231
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	302 341
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	463 551
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	52 015
	Salaires et traitements*					FY	1 170 137
	Charges sociales (10)					FZ	346 674
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	25 435
						GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	25 024
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	3 334
	Autres charges (12)					GE	1 006
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 389 520
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(124 289)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	25 104
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	25 104
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(25 104)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(149 393)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS I. D. E.

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	20 493	44 367
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	2 450	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	22 943	44 367
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	11 042	739
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 694	178
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	14 737	918
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	8 206	43 448
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		(2 528)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 288 175	2 663 094
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 429 362	2 654 020
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(141 187)	9 074
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de location immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	20 493	44 317
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	14 578	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	10 476	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	263 702	337 984
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
	INDEMNITE ASSURANCE SINISTRE VEHICULE			2 450
	PENALITES ET AMENDES		566	
	VNC ELEMENTS ACTIFS CEDES		3 695	
	Total		4 261	2 450
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs
	Voir détail en annexe		10 476	20 494

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS I.D.E.

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	11 877	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	M2		KP		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3		KS	106 189	KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX	
		Matériel de transport *		KY	143 711	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	6 112	LC	LD	
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL	LM		
	TOTAL III	LN	256 014	LO		LP	8 073	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
		Autres participations		8U	25 915	8V		8W
Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U		1V	
TOTAL IV		LQ	25 915	LR		LS	300	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	293 806	ØH		ØJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virement de poste à poste		3		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV		LW	11 877	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME	MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG		MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	8 152	MK	102 110	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU	MM		MN	MO	
		Matériel de transport	IV	MP	21 500	MQ	126 211	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW	MS	129	MT	5 983	
	Emballages récupérables et divers *		IX	MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA	NB	
	Avances et acomptes		NC	ND		NE	NF	
	TOTAL III	IY	NG	29 782	NH	234 305	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU		M7	ØW
		Autres participations		IØ	ØX		ØY	25 915
Autres titres immobilisés			I1	2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E		2F	300	
TOTAL IV		I3	NJ		NK	26 215	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	29 782	ØL	272 397	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION (à pas reporter le montant des centimes)*

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31.12.2009

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASS I. D. E.

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... —
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ASS I.D.E.Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	11 877	PF		PG		PH	11 877
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	74 169	QA	10 899	QB	7 235	QC	77 833
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	114 851	QI	14 536	QJ	18 722	QK	110 664
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 112	QM		QN	129	QO	5 983
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	195 132	QV	25 435	QW	26 087	QX	194 481
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	207 010	ØP	25 435	ØQ	26 087	ØR	206 358

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ASS I.D.E.Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	28 358	UF	
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 °du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ASSOCIATION IDE

**6 Place Emile Peugeot
25700 VALENTIGNEY**

ANNEXE AU TABLEAU N° 2056

« PROVISIONS INSCRITES AU BILAN »

BILAN CLOS AU 31/12/2009

Détail de la ligne 5W

- Travaux à reprendre sur chantiers

3 335 €

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS I.D.E.

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DEL'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	5 301	UM		UN	5 301				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	300	UV	300	UW					
DEL'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	118 441				118 441				
	Autres créances clients	UX	706 381		706 381						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	2 541		2 541						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	6 735		6 735						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	8 080		8 080					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	187 911		187 911					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	12 704		12 704						
	Charges constatées d'avance	VS	6 225		6 225						
	TOTAUX		VT	1 054 625	VU	930 882	VV	123 743			
RENOIS	(1)	Montant des									
		– Prêts accordés en cours d'exercice									
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice									
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 017		1 017						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	416 073		416 073						
Personnel et comptes rattachés		8C	75 220		75 220						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	132 367		132 367						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	125 870		125 870						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	10 983		10 983						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 544		1 544						
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	110 965		110 965						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	5 010		5 010						
TOTAUX		VY	879 052	VZ	879 052						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexe

Désignation: ASS I.D.E.

Exercice clos le 31/12/09

EURO

Nom de l'entreprise	ASS I.D.E.
Activité exercée	Insertion des personnes en dif
Adresse	43 rue Villedieu BP 56 25700 VALENTIGNEY

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/01/09 au 31/12/09

- 1 Règles et méthodes comptables
- 2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs
- 3 Notes sur le bilan actif
- 4 Notes sur le bilan passif
- 5 Crédit bail
- 6 Détail des produits et des charges

Total du bilan avant répartition	1 064 454	Résultat: Perte	141 187
----------------------------------	-----------	-----------------	---------

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Président de l'Association.

1 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue ;
- Charges à payer : le montant des charges à payer, parmi lesquelles peuvent figurer certaines charges considérées du point de vue de l'Administration Fiscale comme des « provisions » à condition de figurer sur un état spécial annexé à la déclaration de résultat, figure dans le paragraphe 4. Cette récapitulation vaut état de fait ;
- Provision pour risques et charges : conformément au règlement CRC 2000-06 appliqué à partir du 1^{er} janvier 2002, des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.
- Les comptes annuels 2009 ont été établis conformément aux dispositifs du Plan Comptable des Associations, tel qu'il est défini dans le règlement n° 99-01 du 16 février 1999 par le Comité de Réglementation Comptable ;
- La structure est fiscalisée depuis l'exercice 2000 ;
- Les subventions d'investissements non renouvelables obtenues depuis 2000 ne sont pas amorties ;
- Les produits en-cours sont comptabilisés en fonction des heures réalisées sur les chantiers mais non encore facturées à cette date ; au 31 décembre 2009 aucun chantier en-cours n'est répertorié ;
- La provision pour indemnité de fin de carrière n'a pas été comptabilisée. Une estimation selon le principe de la méthode rétrospective des unités de crédit projetées définie par la norme comptable IAS n° 19 révisée et par la norme FAS 87, conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC, aboutirait à un engagement de 7 950 € au 31 décembre 2009.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié
- Age de départ : 60 ans
- Taux de turn-over moyen
- Taux d'actualisation brut : 4,5 %
- Revalorisation annuelle moyenne des salaires : 2,5 %
- Table de mortalité : INSEE 2009
- Taux moyen de charges sociales :

- Cadres :	45 %
- non cadres :	40 %

- Les droits individuels à la formation représentent au total 1.053 heures au 31 décembre 2009 ;
- Les contributions volontaires en nature correspondent à la mise à disposition gratuite des locaux situés 7 Rue des Cantons à Audincourt ;
- La structure n'a pas eu recours au bénévolat.

Changements de méthode

Néant

2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs

Engagements financiers

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	54 361
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	

Dettes garanties par des sûretés réelles	
Montant garanti	

Autres éléments significatifs

Evènements postérieurs à la clôture

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2009 font apparaître une perte de 141.187 euros.

De plus, le début de l'année 2010 est marqué également par des incertitudes au niveau de l'activité, les prix du marché sont très bas et peu de devis sont acceptés.

Face à cette situation et afin de préserver au mieux les intérêts de l'Association, diverses mesures ont été prises afin d'adapter les charges au niveau de l'activité :

- suppression d'un poste de chef d'équipe par licenciement économique ;
- suppression d'un poste de direction ; aucun reclassement n'est possible.

D'autre part, la situation de trésorerie est positive depuis le dernier trimestre 2009.

Ces différents éléments permettent en conséquence d'envisager la perspective de continuité d'exploitation.

Annexe

Désignation: ASS I.D.E.

Exercice clos le 31/12/09

EURO

3 Notes sur le bilan actif

Frais d'établissement	Non applicable
-----------------------	----------------

Fonds commercial	Non applicable
------------------	----------------

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	11 877			11 877
Immobilisations corporelles	256 014	8 073	29 782	234 305
Immobilisations financières	25 915	300		26 215
Total	293 806	8 373	29 782	272 397
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	11 877			11 877
Immobilisations corporelles	195 132	25 435	26 087	194 481
Immobilisations financières				
Total	207 010	25 435	26 087	206 358

Créances présentées par des effets de commerce	Non applicable
--	----------------

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	5 601	300	5 301
Actif circulant & charges d'avance	1 049 024	930 582	118 441
TOTAL	1 054 625	930 882	123 743

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	283 417
Autres créances	209 036
Disponibilités	

*Annexe***Désignation: ASS I.D.E.****Exercice clos le 31/12/09**

EURO

Charges constatées d'avance:

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Frais d'émission des emprunts à étaler	Non applicable
--	----------------

Annexe

Désignation: ASS I.D.E.

Exercice clos le 31/12/09

EURO

4 Notes sur le bilan passif

Capital social - Actions ou parts sociales		
	Nombres	Valeur nominale
Titres début d'exercice		
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres fin d'exercice		

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	6 432	3 335		9 766
Provisions pour dépréciation	76 482	25 024	14 862	86 644
Total	82 914	28 359	14 862	96 411

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	1 017	1 017		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	416 073	416 073		
Dettes fiscales & sociales	344 441	344 441		
Dettes sur immobilisations	1 544	1 544		
Autres dettes	110 965	110 965		
Produits constatés d'avance	5 010	5 010		
	879 052	879 052		

Dettes représentées par des effets de commerce	Non applicable
--	----------------

*Annexe***Désignation: ASS I.D.E.****Exercice clos le 31/12/09**

EURO

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établissement de crédit	1 017
Emprunts & dettes financières divers	
Fournisseurs	115 685
Dettes fiscales & sociales	67 677
Autres dettes	21 540

Produits constatés d'avance:

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise.

Annexe

Désignation: ASS I.D.E.

Exercice clos le 31/12/09

EURO

5 Crédit bail

	Terrains	Constructions	Installations Matériel Outillage	Autres	TOTAL
Valeur d'origine..			50 496		50 496
Amortissements :					
- Cumuls exercices antérieurs			0		0
Dotations de l'exercice			10 871		10 871
Total			10 871		10 871
Redevances payées :					
- Cumuls exercices antérieurs			0		0
- Exercice			11 990		11 990
Total			11 990		11 990
Redevances restant à payer :					
- A Un An Au Plus			13 124		13 124
- A + D'Un An et Cinq Ans au Plus			41 237		41 237
- A + De Cinq Ans					
Total			54 361		54 361
Valeur Résiduelle :					
- A Un An Au Plus					
- A + D'Un An et Cinq Ans au Plus			503		503
- A + De Cinq Ans					
Total			503		503
Montant pris en charges dans l'exercice			11 261		11 261

Annexe

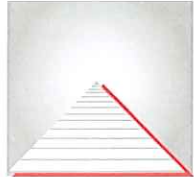
Désignation: ASS I.D.E.

Exercice clos le 31/12/09

EURO

6 Détail des produits et des charges

Produits à recevoir : Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan		31/12/09	31/12/08
418100	Clients factures à établir	283 417,97	472 630,21
Clients et comptes rattachés		283 417,97	472 630,21
409800	R.r.r. obtenir		527,33
428700	Salariés produit à recevoir	2 091,66	3 808,67
438700	Org. Soc. Produits rec.	6 735,99	486,56
468700	Produits à recevoir	12 296,66	5 814,37
441700	Subv. Exploitation à rec.	187 911,64	301 326,13
Autres créances		209 035,95	311 963,06
Total des produits à recevoir		492 453,92	784 593,27
Charges constatées d'avance :		31/12/09	31/12/08
486000	Charges constatées d'av	6 225,67	7 155,02
Total des charges constatées d'avance		6 225,67	7 155,02
Charges à payer : Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan		31/12/09	31/12/08
518600	Intérêts à payer	1 017,16	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 017,16	
408100	Frs factures non parvenues	115 685,95	112 954,40
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		115 685,95	112 954,40
428200	Dettes prov/congés payés	42 632,66	42 066,99
428600	Pers. Charges à payer		91,93
438200	Ch.soc./ congés payés	14 061,37	12 639,05
448600	Etat, charges à payer	10 983,18	
Dettes fiscales et sociales		67 677,21	54 797,97
419800	Clients avoir à établir	21 540,14	125 353,37
Autres dettes		21 540,14	125 353,37
Total des charges à payer		205 920,46	293 105,74
Produits constatés d'avance :		31/12/09	31/12/08
487000	Produits constatés d'av	5 010,32	9 006,29
Total des produits constatés d'avance		5 010,32	9 006,29



PROCOMPTA
EXPERTS CONSEILS

PROCOMPTA SA
Commissaire aux comptes
Valparc - ECOLE VALENTIN
BP 3058 - 25046 BESANCON CEDEX

- RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES -
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31/12/2009

A Mesdames, Messieurs les Membres
de l'association I.D.E.
43 rue Villedieu
BP 56
25701 VALENTIGNEY CEDEX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31/12/2009

=====

Mesdames, Messieurs les Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L.612-5 du Code de commerce. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1^{ère} convention : Conseil d'Administration du 26/05/2010 – Avance financière de l'Association DEFI

- Administrateur concerné* : Monsieur COULON Gérard Président des associations DéFI et IDé
- Nature et objet* : Avance financière consentie par l'Association DEFI à l'Association IDE d'un montant de 88 500 € octroyée en mars 2009, non remboursée au 31/12/2009.
- Modalités* : Aucune rémunération prévue au titre de cette avance.

A Besançon, le 27 mai 2010

PROCOMPTA SA

Commissaire aux comptes

représentée par Pierre-Alain BARTHELEMY